

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1852

16 juillet 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Aketon Investissements S.A. | 88858 | Idamon S.A. | 88868 |
| Aketon Investissements S.A.-SPF | 88858 | Immobilière Pirrotte S.A. | 88850 |
| Alpha Investor Services Management | 88853 | Immobilière Rannerwé S.à r.l. | 88867 |
| Angerbach S.à r.l. | 88860 | Invenergy Wind Europe S.à r.l. | 88851 |
| Bavaria (BC) | 88854 | Marathon Les Grandes Jorasses GP | 88870 |
| Bluebill | 88854 | Marny Investissement S.A. | 88871 |
| Companhia Global de Imóveis | 88851 | Médecines Douces International S.A. | 88868 |
| Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l. | 88856 | Mythology General Partner S.à r.l. | 88877 |
| Fintech Europe S.à r.l. | 88853 | Novus Home Design S.à r.l. | 88895 |
| Foresight Luxembourg Solar 1 S.à r.l. | 88853 | Paragon Offshore Leasing (Luxembourg) S.à r.l. | 88857 |
| Fortum Baltic Investments SNC | 88850 | Paragon Offshore (Luxembourg) S.à r.l. | 88896 |
| Ginger Blue S.A. | 88865 | Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l. | 88855 |
| Ginger Blue S.A., SPF | 88865 | Rodberg | 88891 |
| Grafik Production Sàrl | 88864 | R Wealth Management SICAV SIF | 88855 |
| Hansteen Braunschweig S.à r.l. | 88851 | Seizinvest S.A. | 88856 |
| Hansteen Bremen S.à r.l. | 88852 | Serlux S.A. | 88875 |
| Hansteen Bremen S.à r.l. | 88852 | SHCO 66 S.à r.l. | 88877 |
| Hansteen Cologne S.à r.l. | 88853 | SL GP S.à.r.l. | 88892 |
| Hansteen Cologne S.à r.l. | 88854 | Smash Holding S.A. | 88856 |
| Hansteen Delta GP S.à r.l. | 88855 | Tehold S.A. | 88866 |
| Hansteen Dieselstrasse S.à r.l. | 88855 | Terelux S.A. | 88866 |
| Hansteen Dormagen S.à r.l. | 88856 | Tonon Luxembourg S.A. | 88879 |
| Hansteen Düsseldorf S.à r.l. | 88857 | Tracol AT HOME S.à r.l. | 88895 |
| Hansteen Geldern S.à r.l. | 88857 | Winning Funds | 88852 |
| Hansteen Germany (4) S.à r.l. | 88857 | | |
| Hansteen Germany (5) S.à r.l. | 88877 | | |
| Historia S.A. | 88850 | | |

Historia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 113.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014066726/10.

(140077904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Fortum Baltic Investments SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 151.560.

EXTRAIT

En date du 9 mai 2014, l'assemblée générale ordinaire des associés a adopté les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014066590/12.

(140077754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Immobilière Pirrotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 36.923.

*Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2014**Première résolution*

L'assemblée constate que les mandats du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer le nouveau conseil d'administration qui se compose comme suit:

- a) Monsieur Pierre dit Pitt Pirrotte, agent immobilier, demeurant à L-2156 Luxembourg, 30 Millegaessel.
- b) Monsieur Jean Pirrotte, administrateur de sociétés, demeurant à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels.
- c) La Société à responsabilité limitée, Notre sàrl, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling représentée par son gérant Pitt Pirrotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Pierre dit Pitt Pirrotte, agent immobilier, demeurant à L-2156 Luxembourg, 30 Millegaessel, à la fonction d'administrateur-délégué.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul Mathes, adresse professionnelle, 53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pitt Pirrotte / Jean Pirrotte / Paul Mathes.

Référence de publication: 2014068979/27.

(140080967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Companhia Global de Imóveis, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.765.296,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 168.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Carten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014067336/12.

(140078620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Hansteen Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.505.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Braunschweig S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066658/13.

(140078126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Invenergy Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.947.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 8 mai 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

2. Monsieur Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat de gérant classe B avec effet au 1^{er} mars 2014.

3. Monsieur Tamas MARK, administrateur de sociétés, née à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B avec effet au 1^{er} mars 2014 et pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Steven David RYDER a démissionné de son mandat de gérant classe A avec effet immédiat;

5. Monsieur Richard Lee RICKENBAUGH, administrateur de sociétés, née à Missouri (Etats-Unis), le 15 octobre 1963, demeurant professionnellement à One South Wacker Drive, Suite 1900, Chicago, IL-60606 (Etats-Unis), a été nommé comme gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

6. Madame Nancy Anne CASH, administrateur de sociétés, née à Illinois (Etats-Unis), le 4 janvier 1962, demeurant professionnellement à One South Wacker Drive, Suite 1900, Chicago, IL-60606 (Etats-Unis), a été nommé comme gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

7. Les gérants ont pris note que Monsieur Tobias STEMMLER et Madame Mounira MEZIADI, gérants de classe B de la Société, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Invenergy Wind Europe S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014068974/29.

(140081111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Hansteen Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Bremen S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066659/11.

(140077356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.931.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Bremen S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066660/13.

(140078168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 78.249.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2014

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Mark den Hollander en date du 1^{er} septembre 2013;
- Démission de Monsieur André van den Heuvel en date du 1^{er} mars 2014;
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} septembre 2013 de Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} avril 2014 de Monsieur Gerard Roelofs, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;
- Monsieur Gerard Roelofs, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;
- Monsieur Johannes Stoter, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Kathleen Carnevali

Référence de publication: 2014068544/30.

(140079650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Alpha Investor Services Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 165.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067260/9.

(140079498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Hansteen Cologne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Cologne S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066661/11.

(140077367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Foresight Luxembourg Solar 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.166.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 146.200.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 13 mai 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Mme Boughaba Habiba de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2014;
 - la nomination de Madame Miranda Lansdowne, née le 3 octobre 1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014068151/16.

(140079710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Fintech Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 186.569.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique tenue le 10 avril 2014 que la société Diretora Corporate Services S.A. a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société et que Madame Natalie SUTTER, née le 23 décembre 1971 à Bern, Suisse, ayant son adresse professionnelle à: Steinengraben 5, CH-4003 Basel, Suisse, a été nommée en qualité de gérante de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Fintech Europe S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant catégorie B

Référence de publication: 2014068148/18.

(140079322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Hansteen Cologne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.200.

—
Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Cologne S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066662/13.

(140078171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Bluebill, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.235.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 avril 2014 les décisions suivantes:

- Modification de classe de gérance d'Armando MONTELONGO Jr. de gérant en gérant de classe B
- Nomination de TITAN une société à responsabilité avec siège social au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B164838, en tant que gérant de classe A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068021/16.

(140079323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Bavaria (BC), Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 130.463.

Extrait des décisions des associés de la société pris en date du 15 mai 2014

En date du 15 Mai 2014, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings de son mandat d'administratrice de la Société avec effet au 30 Avril 2014;
- d'accepter la démission de Monsieur Marc Valentiny de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 Avril 2014;
- de nommer Monsieur Aurelien Vasseur, né le 8 Janvier 1976 à Seclin, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée de six ans.
- de nommer Madame Ruth Springham, née le 25 Mai 1961 à Johnstone, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée de six ans.

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Sean Doherty
- Mr. Aurelien Vasseur
- Ms. Ruth Springham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mai 2014.

Référence de publication: 2014068722/25.

(140080561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Hansteen Dieselstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Dieselstrasse S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066664/11.

(140077383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

R Wealth Management SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 173.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de R WEALTH MANAGEMENT SICAV SIF

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014066980/12.

(140078369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Delta GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.364.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Luxembourg S.à r.l., a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Delta GP S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066663/13.

(140078175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.236.

Extrait de décision prise par l'associé unique de la société en date du 2 mai 2014

En date du 2 mai 2014, l'associé unique de Recurrent Energy Lux Euro Finance S. à r.l. («la Société») a pris la résolution suivante:

- De nommer Monsieur David Louis Brochu, né le 10 juillet 1963 à Texas, U.S.A., résidant professionnellement au 300 California Street, 7th floor, San Francisco, CA 94101, USA, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 2 mai 2014, et ce pour une durée indéterminée.

- D'accepter la démission de Madame Judith A. Hall et Monsieur Sheldon Alan Kimber en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 22 avril 2014.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2014066982/18.

(140077891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Seizinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 91.688.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014067043/9.
(140077702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Smash Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 157.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour SMASH HOLDING S.A.
Référence de publication: 2014067052/10.
(140078196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Dormagen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour Hansteen Dormagen S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2014066666/11.
(140077389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.612.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.702.

Par résolutions écrites, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Manuel Ribeiro en tant que gérant de la Société avec effet au 9 avril 2014;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 2 mai 2014 et pour une durée illimitée, Monsieur Oliver Schuetz, né le 17 avril 1969 à Kaiserslautern, Allemagne ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; et
- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:
 - * Monsieur Jorge Perez Lozano;
 - * Monsieur Robert Archbold;
 - * Monsieur Jacob Mudde; et
 - * Monsieur Oliver Schuetz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Signataire autorisé

Référence de publication: 2014067351/24.

(140079238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Hansteen Düsseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Düsseldorf S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066668/11.

(140077398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Geldern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.606.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Geldern S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066671/13.

(140078199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Germany (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.538.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Luxembourg S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Germany (4) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066673/13.

(140078210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Paragon Offshore Leasing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.724.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.690.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance de la Société en date du 9 mai 2014, que le siège social de la Société a été transféré du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pour Paragon Offshore Leasing (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014067722/17.

(140079158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

**Aketon Investissements S.A.-SPF, Société Anonyme,
(anc. Aketon Investissements S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.176.

L'an deux mil quatorze, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, AKETON INVESTISSEMENTS S.A., établie et ayant son siège social au 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.176, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1275 du 26 mai 2008. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Walter TOCCO, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Walter TOCCO, prénommé.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement Page 2 représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée «ne varietur» par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Modification des statuts de la société afin de refléter le transfert de siège de la société, en conséquence au point 1. ci-dessus;
3. Modification de la dénomination de la société en AKETON INVESTISSEMENTS S.A. - SPF et modification des statuts de la société afin de refléter le changement de dénomination et modification de l'objet social de la société afin que les articles 1 et 3 des statuts se lisent comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Le nom de la société est AKETON-INVESTISSEMENTS S.A. - SPF (ci-après la Société). La Société est un société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), et par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

« **Art. 3.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

3.2 Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.3 La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la prise de participations, sous quelque forme que ce Page 3 soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

3.4 Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

3.5 La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

3.6 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires (excepté par voie d'offre publique) et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.7 La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

3.8 La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

4. Nomination de Monsieur Joost Anton Mees, Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman et de Monsieur Robert van 't Hoef, en tant qu'administrateurs de la société pour une période de six (6) ans;

5. Nomination de Exequitive Management S.à r.l., une société existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.568, avec siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société;

6. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 4, première phrase des statuts de la société, afin qu'il se lisent désormais comme suit:

« **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire et décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société anonyme en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

En conséquence de ce qui précède la dénomination de la société a été modifiée en AKETON INVESTISSEMENTS S.A. - SPF et l'objet social de la société a été modifié, de sorte que les articles 1 et 3 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Le nom de la société est AKETON-INVESTISSEMENTS S.A. - SPF (ci-après la Société). La Société est un société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), et par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

« **Art. 3.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

3.2 Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.3 La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de Page 5 patrimoine familial, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

3.4 Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

3.5 La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

3.6 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires (excepté par voie d'offre publique) et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.7 La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

3.8 La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société:

- Monsieur Joost Anton Mees;

- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman; et
- Monsieur Robert van 't Hoeft.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Exeutive Management S.à r.l., une société existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée après du Registre de Commerce et des Page 6 Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.568, avec siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Tocco, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2014. Relation: LAC/2014/12557. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014067972/136.

(140080128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Angerbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.282.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.531.

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PICCADILLY MAJOR CAPITAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40 Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 129.632, and

PICCADILLY MINOR CAPITAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 129.341,

(together hereinafter referred to as the "Shareholders"),

Here represented by Mr. Youssef Lqoule, private employee, residing in Luxembourg, acting by virtue of two proxies given on April 29th, 2014,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare to be the current shareholders of Angerbach S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered under number RCSL B 112.531 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 5 December 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 464 of 3 March 2006, page 22255. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to:

- a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, on 29 December 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 912 of 10 May 2006 page;

- a deed of Maître Joseph Elvinger, on 13 February 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 896 of 16 May 2007 page 42994;

- a deed of Maître Henri Hellinckx, on 18 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2478 of 31 October 2007 page 118940;

and

- a deed of Maître Henri Hellinckx, on 6 November 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 137 of 18 January 2008 page 6547.

The agenda of the meeting is the following:

1. To revoke the classes of directors (gérants) A and B of the Company and as consequence amend the Art 7 of the articles of the Company.

2. Miscellaneous.

The Shareholders request the notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to revoke the classes of directors (gérants) A and B and as consequence amends the Art 7 of the articles of the Company which will henceforth have the following wording:

“ Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors (gérant). The director(s) (gérant) does not need to be shareholder (s).

If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (Conseil de gérance). In such event, each director (gérant) shall be appointed by the shareholders meeting.

The director(s) may be revoked ad nutum by the general meeting of shareholders.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (Conseil de gérance).

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 alinea 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) (gérant) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the individual signature of any director (gérant) of the Company.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors (Conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (Conseil de gérance) and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors (Conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

The board of directors (Conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (Conseil de gérance).

In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes directors (gérants) of the Company present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors (Conseil de gérance) by appointing in writing another director as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (Conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company."

Second resolution

As a consequence of the first resolution the actual class A and class B directors, Amine ZOUARI, Russell PERCHARD, Wayne FITZGERALD and Costas CONSTANTINIDES, will henceforth be individually qualified as "director" (gérant) and collectively as "board of directors" (conseil de gérance).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente avril,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

PICCADILLY MAJOR CAPITAL S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B129.632, et

PICCADILLY MINOR CAPITAL S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro B 129.341,

(ci-après dénommées les «Associés»),

Ici représentées par M Youssef Lqoule, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations reçues le 29 avril 2014,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les comparants, déclarent être les associés de Angerbach S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée sous le numéro RCSL B112.531 (la «Société»), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg le 5 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 464 le 3 mars 2006, page 22255.

Les statuts ont été modifiés en vertu de:

- un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, le 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 912 du 10 mai 2006 page 43750;

- un acte de Maître Joseph Elvinger, le 13 février 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 896 du 16 mai 2007 page 42994;

- un acte de Maître Henri Hellinckx, le 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2478 du 31 Octobre 2007, page 118940; et

- un acte de Maître Hellinckx, on 6 novembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 137 du 18 janvier 2008 Page 6547.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Révoquer les classes de gérants A et B et modifier l'article 7 des statuts de la Société de l'Association et modifier l'article 7 des statuts de la Société.

2. Divers.

Les Associés demandent que le notaire documente les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les classes de gérants A et B et de modifier l'article 7 des statuts de la Société, qui sera désormais libellé comme suit:

“ Art. 7. Gestion.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum par l'assemblée générale des associés.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des dispositions de l'article 7.3 alinéa 2 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle d'un gérant de la Compagnie.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conférence call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.”

Deuxième résolution

Suite à la première résolution les gérants actuels de classe A et de classe B, Amine ZOUARI, Russell PERCHARD, Wayne FITZGERALD et Costas CONSTANTINIDES, seront dorénavant individuellement appelés “gérant” et collectivement appelés “conseil de gérance”.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de toute nature, qui devront être supportés par la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant l'acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre l'anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, établi à Luxembourg, le jour indiqué en tête du document.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec nous, le notaire, l'acte original.

Signé: Y. Lqoule et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mai 2014. LAC/2014/20882. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014067945/203.

(140079459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Grafik Production Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.298.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Eric BRUYNINCKX, gérant de société, demeurant au 27, rue d'Hoogvoost, B-1030 Bruxelles (Belgique), propriétaire de soixante (60) parts sociales,

- Monsieur Etienne DUMONT, employé, demeurant au 5, Place de Tavier, B-5310 Eghezée (Belgique), ici représenté par Eric BRUYNINCKX, susdit, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 avril 2014.

propriétaire de vingt (20) parts sociales,

- Monsieur Alain FRANÇOIS, employé, demeurant au 67, Clos de l'Oasis, B-1140 Bruxelles (Belgique), propriétaire de dix (10) parts sociales,

- Monsieur Aldo CARCACI, employé, demeurant au 86, avenue du Bois de Chapelle, B-1380 Lasne (Belgique), ici représenté par Alain FRANÇOIS, susdit, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 avril 2014.

propriétaire de dix (10) parts sociales,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparants sont les seuls associés de la société dénommée "Grafik Production Sàrl", établie et ayant son siège à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 973 du 16 avril 2012, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.298, non modifiée depuis.

Monsieur Aldo CARCACI, par son mandataire, déclare d'abord céder à Monsieur Eric BRUYNINCKX, susdit, la totalité de ses parts soit dix (10) parts sociales de la Société pour le prix de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: Monsieur Eric BRUYNINCKX, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, Monsieur Eric BRUYNINCKX, Monsieur Etienne DUMONT, par son mandataire et Monsieur Alain FRANÇOIS, représentant désormais l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, prennent chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

| | |
|---|-----|
| - Eric BRUYNINCKX, susdit, soixante-dix parts | 70 |
| - Etienne DUMONT, susdit, vingt parts | 20 |
| - Alain FRANÇOIS, susdit, dix parts | 10 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Troisième résolution

Ils décident de transférer le siège social de Dudelage à Bettembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg."

Quatrième résolution

Ils fixent l'adresse de la société à L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BRUYNINCKX, FRANCOIS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 19349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066627/62.

(140078118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Ginger Blue S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ginger Blue S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.137.

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "GINGER BLUE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186137, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, employé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël BATH, employé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

Changement de la dénomination sociale en "GINGER BLUE S.A., SPF" et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

B) Que l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "GINGER BLUE S.A., SPF" et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "GINGER BLUE S.A., SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. NOWANKIEWICZ, R. BATH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. LAC/2014/19251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014066640/58.

(140078131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Terelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014067093/10.

(140078294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Tehold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 20.587.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour: TEHOLD S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014067089/15.

(140077673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Immobilière Rannerwé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 134.624.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1.- MSJCG PARTICIPATIONS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-9651 Eschweiler/Wiltz, 4, Rue Tom, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139033, représentée par son administrateur délégué en fonction Monsieur Claude Jans, demeurant à Eschweiler, 9, rue Tom; et

2.- PAUL FELLER IMMOBILIERE sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9176 Niederfeulen, 58, Route de Bastogne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133968, représentée par Monsieur Claude Jans, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 mars 2014.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, présents ou représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les associés (ci-après dénommés conjointement «les Associés») de Immobilière Rannerwé sàrl, en liquidation volontaire, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134624 (la Société). La Société a été constituée le 14 décembre 2007, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 998 du 23 avril 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

- Que la société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial numéro 614 du 7 mars 2014;

- Qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés prennent connaissance le rapport du liquidateur.

Deuxième résolution

Les Associés entendent le rapport du commissaire vérificateur à la liquidation FIRELUX S.A., sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Les Associés décident d'approuver le rapport du liquidateur daté du 13 mars 2014 sur les comptes de liquidation.

Troisième résolution

Les Associés décident de donner décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Quatrième résolution

Adoptant les conclusions du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, les Associés décident de donner décharge pleine et inconditionnelle à:

- Monsieur Charles ENSCH en sa qualité de liquidateur de la société, et
- FIRELUX S.A. en sa qualité de commissaire vérificateur à la liquidation, pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

Les associés prononcent la clôture de la liquidation et constate que la société "Immobilière Rannerwé sàrl", a définitivement cessé d'exister.

Sixième résolution

Les associés décident que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées à l'ancien siège social de la Société au profit de qui il appartiendra.

Septième résolution

Les associés décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social de la Société à savoir à L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à neuf cents Euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire et à la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Jans, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. Relation: LAC/2014/14066. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066736/68.

(140078203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Idamon S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. M.D.I., Médecines Douces International S.A.).**

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 152.060.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Médecines Douces International S.A." en abrégé M.D.I., établie et ayant son siège à L-5532 Remich, 6, rue Enz, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 19 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 914 du 3 mai 2010, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.060,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Klaus LAYER, commerçant, demeurant à D-69245 Bammental (Allemagne), Friedhofs-trasse 2,

L'assemblée choisit comme scrutateur Klaus LAYER, commerçant, demeurant à D-69245 Bammental (Allemagne), Friedhofstrasse 2,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale de la Société;
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;
- 3.- Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts;
- 4.- Révocation des administrateurs et de l'administrateur-délégué;
- 5.- Nomination d'un administrateur unique par suite de la réunion entre les mêmes mains de toutes les actions;
- 6.- Révocation du commissaire aux comptes;
- 7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son

ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Médecines Douces International S.A. en abrégé M.D.I.» en «IDAMON S.A.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: IDAMON S.A."

Troisième résolution

L'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la commercialisation de tous produits et matériaux destinés à la construction (notamment vitres et fenêtres), l'importation et l'exportation de ces matériaux, l'intermédiation dans le cadre du commerce de ces produits, l'organisation de manifestations et séminaires ayant pour objet les matériaux de construction et la création de banques de données techniques traitant de l'étanchéité des fenêtres, de la physique et de l'énergie.

La société aura également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer de leurs fonctions d'administrateurs, Messieurs Marc KERNEL, Frank SIMON et Wolfgang KITZ et de révoquer de ses fonctions d'administrateur-délégué, Monsieur Wolfgang KITZ.

Cinquième résolution

L'assemblée constate la réunion de toutes les actions de la société entre les mêmes mains, transformant la société en société anonyme unipersonnelle, conformément à l'article 23 de la loi du 25 août 2006, et nomme en conséquence aux fonctions d'administrateur unique de la société Madame Ruth BAUER, employée, demeurant au 6, rue Enz à L-5532 Remich.

Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2019.

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes de la société, Monsieur Jean-Louis GUARNIERO.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société Kopalux Trust S.à r.l., ayant son siège social à L-6776 Grevenmachen, 6-8, Op der Ahlkërrech, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B171.586.

Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, LAYER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 mai 2014. Relation: LAC / 2014 / 20415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066833/86.

(140078116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Marathon Les Grandes Jorasses GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 179.895.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Marathon Les Grandes Jorasses GP, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its principal office at 1 Bryant Park, 38th floor, New York, NY 10036, registered with the Delaware Secretary of State under number 5363344,

duly represented by Carolina Koerner, lawyer, professionally residing at L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated 11th July 2013, which remained attached and has been registered with the deed of incorporation hereinafter referred, signed on 15th July 2013 before Maître Martine SCHAEFFER, number 1505/2013 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on the 22 July 2013 with the relation LAC/2013/34064, registered with the R.C.S. Luxembourg under number L130151240, published in the Mémorial C, number 2587 on October 17th, 2013 under reference 2013124321/502.

The prenamed company was the appearing and the subscribing party in the prenamed deed of incorporation, signed on July 15th, 2013 before Maître Martine SCHAEFFER.

In the part "RESOLUTIONS OF THE SOLE SHAREHOLDER" it was erroneously indicated that

"Elli Stevens, a Director, born in Bournemouth (United Kingdom) on the 5th of May 1974, having her address at 6, rue de Haller, L-7680 Waldbillig, Grand Duchy of Luxembourg)"

Whereas the deed should have mentioned:

"Elli Stevens, a Director, born in Bournemouth (United Kingdom) on the 7th of May 1974, having her address at 6, rue de Haller, L-7680 Waldbillig, Grand Duchy of Luxembourg"

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Marathon Les Grandes Jorasses GP, LLC, une limited liability company constituée selon les lois du Delaware, dont le siège social se situe à 1 Bryant Park, 38th floor, New York, NY 10036, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5363344,

représentée par Carolina Koerner, lawyer, résidant professionnellement au L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juillet 2013, qui est restée annexée et a été enregistrée avec l'acte de constitution ci-après cité, signé le 15 juillet 2013 pardevant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 1505/2013 de son répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 22 juillet 2013 sous la relation LAC/2013/34064, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro L130151240, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2587 du 17 octobre 2013.

La société prénommée était la partie comparante et souscrivante dans le prédit acte de constitution signé le 15 juillet 2013 pardevant Maître Martine SCHAEFFER.

Dans la partie «Résolutions de l'Associé Unique» il a été erronément indiqué:

«Elli Stevens, Directeur, né à Bournemouth (Royaume-Uni), le 5 mai 1974, résidant à 6, rue de Haller, L-7680 Waldbillig, Grand-Duché de Luxembourg»

Alors que l'acte aurait dû mentionner:

«Elli Stevens, Directeur, né à Bournemouth (Royaume-Uni), le 7 mai 1974, résidant à 6, rue de Haller, L-7680 Waldbillig, Grand-Duché de Luxembourg»

La partie comparante requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Koerner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2014. Relation: LAC/2014/20890. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066838/73.

(140077985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Marny Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 146.767.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den elften Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Marny Investissement S.A.", mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss., eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 146.767,

gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard LECUIT mit Amtssitz in Luxemburg, am 19 Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1373 vom 16. Juli 2009.

Die Satzung wurde zuletzt geändert durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 12. Februar 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 871 vom 12. April 2013 Die Sitzung wird unter dem Vorsitz von Joram MOYAL, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, eröffnet,

welcher Gianpiero SADDI, Privatbeamte, mit Berufsanschrift in Luxemburg, zum Protokollführer ernannt.

Die Versammlung wählte Joram MOYAL, vorbenannt, als Wahlprüfer.

Nachdem das Sitzungspräsidium konstituiert ist, erklärt der Vorsitzende und bat den unterzeichnenden Notar festzustellen, dass

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr registriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 310 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Änderung der aktuellen Sprachfassung der Satzung vom Französischen ins Deutsche
2. Änderung der aktuellen Unterschriftsberechtigungen des Verwaltungsrats durch Einsetzung von A Verwaltungsräten und B Verwaltungsräten
3. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft nach Luxemburg Stadt.
4. Neufassung der Satzung
5. Rücktritt der aktuellen Verwaltungsräte der Gesellschaft
6. Abberufung des derzeitigen Kontenkommissars
7. Ernennung von A und B Verwaltungsräten für einen Zeitraum bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird.

8. Ernennung eines neuen Kontenkommissars für einen Zeitraum bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird.

9. Verschiedenes

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre fasst nach eingehenden Erörterungen einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die aktuelle Sprachfassung der Satzung vom Französischen ins Deutsche abzuändern.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt ferner den Sitz der Gesellschaft von seinem aktuellen Standort nach 14a, rue des Bains, L-1212 Luxemburg zu verlegen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Besetzung des Verwaltungsrats derart zu ändern, dass dieser aus mindestens einem A Mitglied und zwei B Mitgliedern bestehen muss.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt in diesem Zusammenhang, dass die Gesellschaft bei Bestehen eines Verwaltungsrats in jeder Hinsicht durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Mitglied und einem B Mitglied des Verwaltungsrats gebunden wird.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der aktuellen Verwaltungsräte Christoph Kocks, Thomas Kocks und Ariane Faymonville an.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung ernennt die folgenden Personen zu A und B Mitgliedern des Verwaltungsrats, ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird.

Zu A Mitgliedern des Verwaltungsrats wird folgende Person ernannt:

- Joram Moyal, Rechtsanwalt, geboren in Kaiserslautern, Deutschland, am 26. Juni 1971, mit professioneller Anschrift in 14a, rue des Bains, L-1212 Luxemburg

Zu B Mitgliedern des Verwaltungsrats werden folgende Personen ernannt:

- Mylène Carbiener, Rechtsanwältin, geboren in Ingwiller, Frankreich, am 15 Juli 1987, mit professioneller Anschrift in 14a, rue des Bains, L-1212 Luxemburg

- Philipp Simon, Rechtsanwalt, geboren in Düsseldorf, Deutschland am 14. November 1975, mit professioneller Anschrift in 14a, rue des Bains, L-1212 Luxemburg

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt ebenso den aktuellen Kontenkommissar abuberufen.

Als neuer Kontenkommissar wird European Audit S.à r.l. mit Sitz in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburger unter der Nummer R.C.S. Luxembourg B 50.956. ernannt.

Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird.

Achter Beschluss

Im Zusammenhang mit den obigen Beschlüssen beschließt die außerordentliche Hauptversammlung schließlich, die gesamte Satzung in einer deutschen Fassung neu zu fassen, ohne jedoch den Zweck der Gesellschaft oder den Zeitpunkt des Jahresabschlusses zu ändern.

Die Satzung der Gesellschaft wird von nun an wie folgt formuliert sein:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung „Marny Investissements S.A.“

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft welche Luxemburgisch bleibt. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Einnahme und Ausgabe von elektronischem Geld von dritten Personen sowie die Gewährung von Krediten sowie alle anderen Tätigkeiten die ein elektronisches Geldinstitut nach Luxemburger Regeln durchführen kann sowie das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung, oder auf andere Art, sowie der Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management seines Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und der Fortführung jeglicher Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen teilnehmen und Unterstützung im Wege von Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise für seine Tochterunternehmen, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland errichten. Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen emittieren.

Generell kann die Gesellschaft alle kontrollierenden oder beaufsichtigenden Maßnahmen ergreifen, um jegliche finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen, handelsbezogenen oder industriellen Aktivitäten auszuführen, die es für nützlich und notwendig erachtet, um den Gesellschaftszweck zu erreichen und zu fördern.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) je Aktie.

Der Verwaltungsrat oder der Einzelvorstand, wie vorhanden, ist autorisiert, weitere Kapitalreserven zu bilden, wie er es von Zeit zu Zeit für notwendig erachtet (zusätzlich zu denen vom Gesetz verlangten) und er soll eingezahlte Überschüsse, welche die Gesellschaft als Aktienagio oder aus dem Verkauf von Aktien erhält, nutzen, um realisierte oder nicht realisierte Kapitalverluste aufzurechnen oder Dividenden oder andere Ausschüttungen zu zahlen.

Die Aktien können, auf Anfrage der Aktionäre, durch Aktienzertifikate repräsentiert werden, welche einzelne oder mehrere Aktien umfassen können.

Die Gesellschaft kann unter den vom Recht vorgeschriebenen Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat, welcher aus mindestens einem A Mitglied und zwei B Mitgliedern bestehen muss, geleitet, welche Aktionäre sein können.

Sollte die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär haben, so kann lediglich ein (1) Einzelvorstand die Geschäfte der Gesellschaft führen, unabhängig davon, ob er eine natürliche oder juristische Person ist.

Sofern in dieser Satzung nicht anders vorgesehen, sind alle Vollmachten und Kompetenzen, welche dem Verwaltungsrat zugewiesen werden, auch dem Einzelvorstand zugewiesen, sofern ein solcher gewählt wurde.

Sollte ein Vorstandsmitglied oder Einzelvorstand eine juristische Person sein, so ernennt dieser Vorstand einen permanenten Vertreter (der «Permanente Vertreter»), welcher in Luxemburg residiert.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Einzelvorstand werden durch die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, wobei die Generalversammlung die Mitglieder jederzeit abberufen kann.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds gilt als unbesetzt wenn:

- er von seinem Posten unter schriftlicher Benachrichtigung der Gesellschaft zurücktritt, oder
- seinen Posten aufgrund rechtlicher Vorschriften niederlegen muss weil es ihm durch diese Vorschriften verboten ist oder er als unqualifiziert gilt, diesen Posten weiterhin auszuüben;
- er zahlungsunfähig wird oder generell Absprachen oder einvernehmliche Regelungen mit seinen Gläubigern trifft, oder
- wenn er von seinem Posten durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre enthoben wird.

Sofern das Gesetz es erlaubt, soll jedes aktuelle oder ehemalige Mitglied des Verwaltungsrates aus dem Vermögen der Gesellschaft für jeglichen Verlust oder Haftung entschädigt werden, welche ihm aufgrund der Ausübung seines Mandats als Mitglied entstanden sind.

Art. 7. Sofern er existiert, kann der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden trifft sich der Verwaltungsrat so oft wie es im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Verwaltungsrat muss zusammentreten, wenn ein (1) Vorstandsmitglied dies verlangt.

Alle Verwaltungsratssitzungen werden in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

In dringlichen Fällen können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Auswirkungen wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Einzelvorstand sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder in einem Umlaufbeschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmittels erbracht werden. Umlaufbeschlüsse sollen an den Sitz der Gesellschaft übersendet werden und dort aufbewahrt werden.

In einem solchen dringlichen Falle, können Mitglieder des Verwaltungsrates Sitzungen durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln abhalten. Nimmt ein Mitglied an einer solchen Sitzung durch ein Fernkommunikationsmittel (einschließlich eines Telefons) teil, so muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Ferntelekommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. In einem solchen Fall gelten Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung des Quorums maßgeblich sind und wirksam über alle auf einer solchen Sitzung besprochenen Angelegenheiten abstimmen können.

Art. 8. Der Einzelvorstand oder der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung zustehen, fallen in den Aufgabenbereich des Verwaltungsrates oder des Einzelvorstandes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, im Einklang mit den rechtlichen Vorschriften Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Mitglied, das nicht gleichzeitig ein B Mitglied des Verwaltungsrats sein darf und einem B Mitglied, das nicht gleichzeitig ein A Mitglied des Verwaltungsrats sein darf, gebunden; es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des Verwaltungsrates an andere Personen delegiert wurde.

Sollte lediglich ein Einzelvorstand existieren, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des Einzelvorstandes rechtlich wirksam gebunden. Ist der Einzelvorstand eine juristische Person, so soll deren Unterschrift im Einklang mit ihren Gesellschaftsdokumenten und existierenden Autorisation abgegeben werden. Diese juristische Person, welche Einzelvorstand ist, kann den Permanenten Vertreter autorisieren, im Namen der Gesellschaft zu zeichnen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts an einen oder mehrere seiner Mitglieder, die geschäftsführenden Mitglieder, delegieren.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Verwaltung aller Angelegenheiten der Gesellschaft oder der Angelegenheiten eines bestimmten Sachgebietes einem oder mehrerer seiner Mitglieder zuweisen und für bestimmte Angelegenheiten Sondervollmachten an andere Personen erteilen, die weder Verwaltungsratsmitglieder noch Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat, durch seinen Vorsitzenden oder einen für diesen Zweck bevollmächtigtes Mitglied des Verwaltungsrates, oder der Einzelvorstand, falls vorhanden, vertritt die Gesellschaft in allen Rechtsstreitigkeiten im Namen der Gesellschaft.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt. Rechnungsprüfer werden durch die Generalversammlung der Aktionäre oder den Einzelaktionär, im gegebenen Falle, ernannt, welche(r) auch die Anzahl der Rechnungsprüfer, ihre Entschädigung und die Dauer ihrer Bestellung, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Dienstag im Monats November um 9 Uhr in Luxemburg an dem in der Einladung benannten Ort statt.

Sollte ein solcher Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag stattfinden.

Alle außerordentlichen Generalversammlungen finden ebenfalls in Luxemburg statt.

Die Generalversammlung kann wirksam Beschlüsse fassen, wenn die einfache Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre auf einer jährlichen oder außergewöhnlichen Generalversammlung zustimmt, es sei denn, das Gesetz oder diese Satzung sehen andere Mehrheits- und Quorumserfordernisse vor.

Titel VI. - Geschäftsjahr / Gewinnverwertung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Juli und endet am 30. Juni des folgenden Jahres.

Art. 15. Nach Abzug jeglicher Ausgaben der Gesellschaft und Amortisierungen, weist die Bilanz der Gesellschaft ihren Nettogewinn aus.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht hat. Sollte die gesetzliche Rücklage unter diesen Wert sinken, muss die zwangsweise Abführung wieder aufgenommen werden bis die gesetzliche Rücklage wieder vollständig aufgefüllt ist.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung der Aktionäre oder der Einzelaktionär, wie vorhanden, frei verfügen.

Titel VII. - Auflösung und Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre oder des Einzelaktionärs aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Entschädigung des bzw. der Liquidatoren.

Titel VIII. - Allgemeine Vorschriften

Art. 17. Alle Angelegenheiten, die nicht in dieser Satzung geregelt werden, unterliegen den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Satzungsänderung von ihr getragen werden, werden auf EUR 1500 geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: J. Moyal, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 février 2014. LAC/2014/8037. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066867/225.

(140078395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Serlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.664.

L'an deux mille quatorze, le neuf mai

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SERLUX S.A.", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 11 juillet 1980, publié au Mémorial C numéro 209 du 24 septembre 1980, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 17664.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 763 du 13 avril 2010,

La séance est ouverte à 08.00 heures, sous la présidence de Madame Corinne SCHILLING, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Caroline MARTINEAU, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX MILLE CENT CINQUANTE (2.150) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) représentant l'intégralité du capital social de DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 2.150.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Modification du siège social de la société.
- 2.- Modification subséquente du second alinéa de l'article premier des statuts.
- 3.- Modification de l'objet social et par conséquent de l'article deux des statuts.
- 4.- Démission de l'Administrateur-Délégué actuellement en fonction.
- 5.- Nomination d'un nouvel Administrateur et Administrateur-Délégué.
- 6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M.Schnadt à L-3378 Livange, 251, Route de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le second alinéa de l'article premier des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Livange (Commune de Roeser).»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet de procéder à toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant en faciliter l'exploitation ou le développement.

La société a en outre pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations de transport et de logistique, telles que:

- La location de véhicules de transport de marchandises, y compris béton prêt à l'emploi, ainsi que celle de tous types de véhicules ou d'équipements industriels, dont pompes à béton, avec ou sans conducteur et/ou opérateur;
- Les transports publics de marchandises de quelque nature que ce soit, ainsi que les opérations de transport sous toutes formes, dont l'affrètement;
- La coordination de tous modes de transport, terrestre, maritime, fluvial et aérien;
- Le transport rail/route longue ou moyenne distance et éclatement en camionnage;
- Commissionnaire de transport;
- Le stockage, le conditionnement, la manutention, la gestion de stocks de tous produits;
- La gestion de tous terminaux de conteneurs, terrestre, fluvial, ferroviaire.

La société a aussi pour objet la commercialisation de prestations événementielles et marketing.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la détention et la location d'aéronefs, de conteneurs et de tous autres moyens de transports terrestres, aériens, maritimes, leur utilisation par location coque nue ou mise à disposition à des membres du Groupe CHARLES ANDRE ou à des tiers, ainsi que leur cession par vente, échange et toutes autres manières.

De plus, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut, notamment, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances, ou garanties.

La société pourra s'intéresser par toutes voies appropriées dans les sociétés ou entreprises ayant pour objet similaire, analogue ou connexe.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Delphine ANDRE de ses fonctions d'Administrateur-Délégué. Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et Administrateur-Délégué:
Monsieur Jean-Louis LEGOUT né le 01 novembre 1958 à Paris (France), demeurant à F-92500 Rueil Malmaison, 61, Avenue de Buzenval,

La société sera engagée par sa signature individuelle.

Son mandat d'Administrateur et Administrateur-Délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: SCHILLING, MARTINEAU, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09/05/2014. Relation: EAC/2014/6547. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067046/93.

(140078336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Germany (5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.668.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Luxembourg S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Germany (5) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066675/13.

(140078202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Mythology General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 66 S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.126.

In the year two thousand and fourteen.

On the twenty-third April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., a limited partnership, with its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, County of New Castle, Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2099701,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of the attached proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "SHCO 66 S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 186126, incorporated by deed of the undersigned notary, on March 20, 2014, (the "Company"), not yet published at the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

A new corporate object is adopted by the Company and article 2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The object of the Company is the taking of participations in any Luxembourg or foreign company as well as the administration, the management and the enhancement of its portfolio.

It may especially hold shares as unlimited member in corporate partnerships limited by shares (société en commandite par actions), and consequently act as unlimited managing member of said corporate partnerships limited by shares.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

Second resolution

The name "Mythology General Partner S.à r.l." is adopted by the Company and article 4 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The Company's name is "Mythology General Partner S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

ELLIOTT ASSOCIATES, L.P., une «limited partnership», ayant son siège à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, County of New Castle, Delaware, enregistrée auprès du «Secretary of State of the State of Delaware» sous le numéro 2099701,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domicilié professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu de la procuration ci-joint sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "SHCO 66 S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 186126, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 20 mars 2014 (la «Société»), non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Un nouvel objet social est adopté par la Société et l'article 2 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut en particulier détenir des actions de commandité dans des sociétés en commandite par actions, et en conséquence agir en tant que gérant-commandité dans ces sociétés.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Deuxième résolution

La dénomination sociale "Mythology General Partner S.à r.l." est adoptée par la Société et l'article 4 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Mythology General Partner S.à r.l.". "

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2014. Relation: EAC/2014/5804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014067049/95.

(140077528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Tonon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.953.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of May,

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Tonon Bioenergia S.A., company organized and existing in accordance with the laws of the Federative Republic of Brazil, with its headquarter located in the City of Bocaina, State of São Paulo, in Fazenda Santa Cândida, S/N - Rodovia Jau - Araraquara, KM 129 - Gleba Industrial, enrolled with the Corporate Taxpayers' Registry under No. 07.914.230/0003-77,

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy form given under private seal, which, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of TONON LUXEMBOURG S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

8. The directors.

8.1 Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least three directors (each a "Director").

8.2 Where either:

8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

8.3 If the Company has from time to time more than one Director, they will constitute the Board of Directors or conseil d'administration. In that case, the Board of Directors will be composed of one or more A directors (the "A Directors") and one or more B directors (the "B Directors")

8.4 A Director need not be a Shareholder.

8.5 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.6 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

8.7 A Director may be re-elected.

8.8 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

8.9 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

8.10 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

9. Powers of the directors.

9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has one Director, that Director;

10.2 if the Company has more than one Director, any one A Director and any one B Director acting jointly;

10.3 any Daily Manager (as defined in Article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 11.1;

10.4 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

11. Delegation of powers.

11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

11.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of a Daily Manager will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

11.4 The sole Director or, if the Company has more than one Director, any one A Director and any one B Director acting jointly, may delegate any of his/her/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as chairman (the "Chairman").

12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

12.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors, including one A Director and one B Director are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented, including the favourable vote of at least one A Director and at least one B Director.

12.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

12.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

12.8 Conflicts of interest:

12.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that

transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

12.8.2 Where the Company only has one Director, Article 12.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

12.8.3 Articles 12.8.1 and 12.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5, 13.6 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6 Extraordinary Shareholders' Meetings:

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in Article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on 1st June at 10:00 a.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Statutory auditors.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (the "Statutory Auditors").

14.2 The Statutory Auditors are appointed by a Shareholders' Meeting which may also remove them at any time.

14.3 The number of Statutory Auditors and their fees are determined by a Shareholders' Meeting.

14.4 The term of office of Statutory Auditors must not exceed a period of six (6) years. Statutory Auditors may be re-elected. In the event that a Statutory Auditor is appointed without any indication of the term of his appointment, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

14.5 If the number of Statutory Auditors falls for any reason to less than one half of the Statutory Auditors appointed, the Board of Directors must immediately convene a Shareholders' Meeting to fill the vacancies.

15. Business year. The Company's financial year starts on 1st April and ends on the 31st March of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st March (all dates included).

16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

17. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Tonon Bioenergia S.A. | 31 shares |
| Total: | 31 shares |

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

First extraordinary general meeting of the shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholders of the Company pursuant to Article 13 of the Articles, have immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons have been elected as Director for a maximum period of six (6) years:
 - Rodrigo Caldas de Toledo Aguiar, born on 18 July 1966 in São Paulo (Brazil), with address at Rua Diego de Castilho, 111 - Apto 121 - São Paulo-SP - Brasil CEP (Zip Code): 05704-070, A Director;
 - Aluizio Barbosa Machado, born on 21 September 1958 in Ribeirão Preto (Brazil), with address at Av. Caramuru, 2200 - Apto 1522 - Ribeirão Preto-SP -Brasil CEP (Zip Code): 14030-000, A Director;
 - José Correia, born on 4 October 1971 in Palmeira Braga (Portugal), with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, B Director; and
 - Fabrice Meeuwis, born on 7 July 1970 in Duren (Germany), with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, B Director.

3. The following has been appointed as auditor for the same period as the term of directors: KPMG Audit, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, 2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.590.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept mai,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Tonon Bioenergia S.A., une société organisée et existante selon les lois de la République fédérative du Brésil, avec son siège social situé dans la ville de Bocaina, État de São Paulo, à Fazenda Santa Cândida, S/N - Rodovia Jau - Araraquara, KM 129 - Gleba Industrial, inscrite au Corporate Taxpayers' Registry sous le numéro 07.914.230/0003-77;

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration signée sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société anonyme comme suit:

STATUTS

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de TONON LUXEMBOURG S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures pro-

visoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.7 de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.9 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente-et-un (31) actions (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Actionnaire(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de l'Action question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

8. Conseil d'administration.

8.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur").

8.2 Si:

8.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

8.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Administrateur, ils constitueront le Conseil d'Administration. Dans ce cas, le Conseil d'Administration sera composé d'un ou plusieurs administrateurs A (les "Administrateurs A") et un ou plusieurs administrateurs B (les "Administrateurs B").

8.4 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

8.5 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

8.6 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

8.7 Un Administrateur peut être réélu.

8.8 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

8.9 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

8.10 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin de son mandat d'Administrateur, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

9. Pouvoirs des administrateurs.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société a un Administrateur, cet Administrateur;

10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, tout Administrateur A et tout Administrateur B agissant conjointement;

10.3 tout Administrateur Général (tel que défini à l'Article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'Article 11.1;

10.4 toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

11. Mandataire des administrateurs.

11.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

11.2 Un Administrateur Général peut ne pas être Actionnaire.

11.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

11.4 L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs tout Administrateur A et tout Administrateur B agissant conjointement peut/peuvent déléguer toute partie de ses/leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peut/peuvent révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

12. Réunion du conseil d'administration.

12.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs président (le "Président").

12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5. En cas d'égalité des votes, le Président aura un second vote ou un vote prépondérant.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs, dont au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés, incluant le vote favorable d'au moins un Administrateur A et au moins un Administrateur B.

12.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

12.8 Conflits d'intérêt:

12.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

12.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

12.8.3 Les Articles 12.8.1 et 12.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

13. Assemblée générale.

13.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.

13.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

13.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

13.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 13.5, 13.6 et 17, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6 Assemblées Générales extraordinaires:

13.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première condition de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.

13.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

13.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

13.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

13.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra le 1^{er} juin à 10h00 chaque année dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

13.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

13.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

14. Auditeurs.

14.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés (les "Auditeurs").

14.2 Les Auditeurs sont nommés par l'Assemblée Générale qui peut également retirer ces nominations à tout moment.

14.3 Le nombre et la rémunération des Auditeurs est à déterminer par l'Assemblée Générale.

14.4 La durée du mandat des Auditeurs ne peut pas excéder une période de six (6) ans. Les Auditeurs peuvent être réélus. Dans le cas où un Auditeur est élu élus sans mention du terme de son mandat, il est réputé avoir été élu pour six (6) ans à compter de la date de son élection

14.5 Si le nombre d'Auditeurs tombe pour une raison quelconque à moins que la moitié des Auditeurs nommés, le Conseil d'Administration doit convoquer immédiatement une Assemblée Générale pour combler les postes vacants.

15. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 mars suivant (toutes dates comprises).

16. Distribution sur les actions.

16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

16.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

18. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(a) Un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes pré mentionnées déclarent souscrire aux actions comme suit:

Tonon Bioenergia S.A. 31 actions

Total: 31 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les comparantes pré mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaires de la Société en conformité avec l'Article 13 des Statuts, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans:

- Rodrigo Caldas de Toledo Aguiar, né le 18 juillet 1966 à São Paulo (Brésil), avec adresse à Rua Diego de Castilho, 111 - Apto 121 - São Paulo-SP - Brésil CEP (Zip Code): 05704-070, Administrateur A;

- Aluizio Barbosa Machado, né le 21 septembre 1958 à Ribeirão Preto (Brésil), avec adresse à Av. Caramuru, 2200 - Apto 1522 - Ribeirão Preto-SP - Brésil CEP (Zip Code): 14030-000, Administrateur A;

- José Correia, né le 4 octobre 1971 à Palmeira Braga (Portugal), avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur B; et

- Fabrice Meeuwis, né le 7 juillet 1970 à Duren (Allemagne), avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur B.

3. A été nommé comme commissaire aux comptes pour la même période que les mandats des administrateurs: KPMG Audit, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2014. Relation: EAC/2014/6656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014068519/680.

(140079676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Rodberg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 52, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 20.724.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067002/9.

(140077624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

SL GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.978.

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PICCADILLY MINOR CAPITAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40 Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 129.341,

(hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Youssef Lqoule, private employee, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on April 29th, 2014,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of SL GP S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered under number RCSL B 109.978 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26 July 2005 published in the Memorial c, Recueil des Sociétés et Associations number 1351 of 8 December 2005, page 64836. The articles of incorporation have been amended pursuant to:

- a deed of Maître Joseph Elvinger, on 25 August 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 455 of 2 March 2006 page 21819;

- a deed of Maître Henri Hellinckx, on 6 November 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 4 of 3 January 2008 page 154;

The agenda of the meeting is the following:

1. To revoke the classes of directors (gérants) A and B of the Company and as consequence amend the Art 7 of the articles of the Company.

2. Miscellaneous.

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to revoke the classes of directors (gérants) A and B of the Company and as consequence amends the Art 7 of the articles of the Company which will henceforth have the following wording:

" Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors (gérants). The director(s) (gérant(s)) does not need to be shareholder(s).

If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (Conseil de gérance). In such event, each director (gérant) shall be appointed by the shareholders meeting.

The director(s) may be revoked ad nutum by the general meeting of shareholders.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (Conseil de gérance).

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 alinea 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) (gérant(s)) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the individual signature of any director (gérant) of the Company.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors (Conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (Conseil de gérance) and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors (Conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

The board of directors (Conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (Conseil de gérance).

In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) of the Company present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors (Conseil de gérance) by appointing in writing another director as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (Conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting."

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the actual class A and class B directors Amine ZOUARI, Russell PERCHARD, Wayne FITZGERALD and Costas CONSTANTINIDES, will henceforth be individually qualified as "director" (gérant) and collectively as "board of directors" (conseil de gérance).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le trente avril,

Par-devant Maître Martine SCAHEFFER, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PICCADILLY MINOR CAPITAL S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro B 129.341, (ci-après dénommé l'«Associé Unique»),

Ici représentée par M Youssef Lqoule, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration reçue le 29 avril 2014,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant, déclare être l'associé unique de SL GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, RCSL B109.978 (la «Société»), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg le 26 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1351 le 8 décembre 2005, page 23626.

Les statuts ont été modifiés en vertu de:

- un acte de Maître Joseph Elvinger, le 25 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 455 du 2 mars 2006 page 21819;

- un acte de Maître Henri Hellinckx, le 6 novembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 4 du 3 janvier 2008 page 154;

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Révoquer les classes de gérants A et B et modifier l'article 7 des statuts de la Société de l'Association et modifier l'article 7 des statuts de la Société.

2. Divers.

L'Associé Unique demande que le notaire documente les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les classes de gérants A et B et de modifier l'article 7 des statuts de la Société, qui sera désormais libellé comme suit:

“ Art. 7. Gestion.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum par l'assemblée générale des associés.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des dispositions de l'article 7.3 alinéa 2 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle d'un gérant de la Compagnie.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conférence call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.”

Deuxième résolution

Suite à la première résolution les gérants actuels de classe A et de classe B Amine ZOUARI, Russell PERCHARD, Wayne FITZGERALD et Costas CONSTANTINIDES, seront dorénavant individuellement appelés “gérant” et collectivement appelés “conseil de gérance”.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de toute nature, qui devront être supportés par la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu’à la demande du comparant l’acte a été rédigé en anglais, suivi d’une version française et en cas de divergences entre l’anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, établi à Luxembourg, le jour indiqué en tête du document.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec nous, le notaire, l’acte original.

Signé: Y. Lqoule et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mai 2014. LAC/2014/20885. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068467/186.

(140079456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

**Novus Home Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tracol AT HOME S.à r.l.).**

Siège social: L-5366 Munsbach, 5, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 163.475.

L’an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d’avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme “CK PARTICIPATIONS S.A.”, établie et ayant son siège social à L-7652 Heffingen, 23, Stenkel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155028,

ici dûment représenté par son administrateur unique Monsieur Christian KOCH, employé privé, né le 17 janvier 1976 à Ettelbrück, demeurant à L-7652 Heffingen, 23, rue Stenkel; et

2) Monsieur Mike HILLEN, employé privé, né à Trèves (République Fédérale d’Allemagne), le 10 août 1972, demeurant à D-54332 Wasserliesch, 23, Römerstrasse.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée “Tracol AT HOME S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammetsté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163475, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2690 du 4 novembre 2011,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en remplacement du prédit notaire Henri HELLINCKX, en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1733 du 10 juillet 2012;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu’ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l’“Assemblée”) et ont pris à l’unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Première résolution

L’Assemblée décide de modifier l’objet social afin de donner dorénavant à l’article 2 des Statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet les travaux de menuiserie, la commercialisation ainsi que l’achat et la vente de tous produits de menuiserie, la pose de portes et fenêtres intérieures et extérieures, la pose de plaques de plâtre, la pose de revêtements de sol, la pose de protections solaires.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "NOVUS HOME DESIGN S.à r.l." et de modifier subséquentement l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "NOVUS HOME DESIGN S.à r.l."."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer son siège social à L-5366 Munsbach, 5, rue Henri Tudor, et modifier en conséquence l'article 4 des Statuts comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le siège social de l'associé "CK PARTICIPATIONS S.A." comme indiqué ci-avant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent soixante-cinq euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. KOCH, M. HILLEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014 LAC/2014/18598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014067078/67.

(140077551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Paragon Offshore (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.511.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance de la Société en date du 9 mai 2014, que le siège social de la Société a été transféré du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pour Paragon Offshore (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014067721/17.

(140079159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.
